



Porter plainte contre gendarme

Par **RaYzoR**, le 15/10/2019 à 05:39

Bonjour,

J'ai été mis en garde à vue pour viol. Bien évidemment, je n'ai rien fait, c'est juste parce que j'ai quitté mon ex., du coup elle est allée dire que je l'ai violée. Quoi qu'il en soit, la question concerne le gendarme qui m'a demandé mon téléphone pour avoir des preuves. J'avais des photos d'une autre fille de 16 ans, nue, et il m'a fait des menaces pour voir toutes les photos même si je ne le voulais pas. Je lui ai dit que j'allais porter plainte, il a dit qu'il s'en foutait car il n'était pas boulanger, il était gendarme, et qu'il faisait ce qu'il voulait. Du coup, j'aimerais bien que vous répondiez à ma question : est-ce que j'ai le droit de porter plainte ?

Merci de me répondre très vite.

Par **Tisuisse**, le 15/10/2019 à 07:01

Bonjour,

Votre avocat saura vous répondre, contactez-le.

Par **Tisuisse**, le 15/10/2019 à 07:01

Bonjour,

Votre avocat saura vous répondre, contactez-le.